

Extrait du communiqué du Conseil des Ministres du 11 juillet 2010

### **Programme national de mise à niveau de la petite et moyenne entreprise**

Le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a présidé, le 28 Radjab 1431 correspondant au 11 juillet 2010, une réunion du Conseil des ministres.

Plusieurs dossiers ont été présentés dont celui de la mise à niveau des petites et moyennes entreprises.

A ce titre, le Conseil des ministres a entendu et débattu une communication relative au programme national de mise à niveau de la petite et moyenne entreprise.

Cette initiative qui découle du programme de Monsieur le Président de la République et qui répond aux attentes des opérateurs nationaux, offre un important soutien de l'Etat à la mise à niveau des petites et moyennes entreprises, selon les modalités suivantes :

**Premièrement** : octroi d'une aide publique couvrant 80% du coût du pré-diagnostic et diagnostic dont le montant est établi à 3 millions de dinars, accompagnée d'un crédit bancaire dont les intérêts seront totalement bonifiés pour le reste de cette dépense ;

**Deuxièmement** : offre d'un soutien à l'investissement immatériel requis à un niveau de dépense de 3 millions de dinars et selon les modalités suivantes :

- aide publique à hauteur de 80% de cet investissement, accompagnée de crédits aux intérêts totalement bonifiés, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions de dinars ;
- aide publique à hauteur de 50% de cette dépense, accompagnée de crédits aux intérêts totalement bonifiés, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est égal à 100 millions de dinars et inférieur à 500 millions de dinars ;
- financement par un crédit bancaire dont 4% des intérêts sont bonifiés, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 500 millions et 1 milliard de dinars ;
- financement par crédit bancaire dont 2% des intérêts sont bonifiés, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 1 et 2 milliards de dinars.

**Troisièmement** : soutien à l'investissement matériel requis dans une limite de dépense de 15 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

- Aide directe pour un montant de 10% et crédits bancaires dont 3,5% des intérêts seront bonifiés, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions de dinars ;
- 
- Financement par crédits bancaires dont 3% à 1% des intérêts seront bonifiés, selon différents paliers de chiffres d'affaires de l'entreprise concernée (allant de plus de 100 millions de dinars à 2 milliards de dinars).

**Quatrièmement** : des subventions et des bonifications partielles des intérêts sur les crédits bancaires, pour la réalisation des investissements matériels prioritaires, des investissements technologiques et scientifiques, de développement de l'encadrement et de réalisation de la certification de l'entreprise.

L'Etat qui fixe un objectif de mise à niveau de 20.000 petites et moyennes entreprises durant la période 2010 à 2014, est ainsi disposé à engager, à cette fin, plus de 380 milliards de dinars de ressources publiques, en concours directs et en bonification sur les intérêts des crédits bancaires, ces derniers pouvant totaliser plus de 1000 milliards de dinars.

Ce programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises (PME) sera appuyé notamment par :

- l'ouverture de délégations locales de l'Agence nationale de développement de la Petite et Moyenne Entreprise (PME),
- la création d'un conseil national de la mise à niveau,
- le développement des bureaux d'études de mise à niveau,
- le renforcement des entités publiques chargées de la certification des entreprises, ainsi que le développement de nouvelles zones industrielles le long des principales voies routières et ferroviaires à travers le pays.

Il est à rappeler que ce soutien public à la mise à niveau des petites et moyennes entreprises, se conjugue avec l'ensemble des avantages offerts aux opérateurs par le code des investissements, l'important financement par l'Etat du recrutement des jeunes diplômés par les entreprises, le développement en cours d'un réseau d'entité de leasing financier au bénéfice des entreprises, ainsi qu'avec les nouvelles conditions préférentielles aménagées par le Code des Marchés Publics en vue d'augmenter la participation des entreprises locales à la réalisation des commandes publiques.

A l'issue de l'adoption de ce programme, le Président de la République a souligné que cette opération qui représente l'équivalent de 5 milliards de dollars de ressources publiques, préparera les entreprises nationales à affronter la compétition internationale et permettra la diversification de nos exportations.

« Il revient désormais aux entrepreneurs nationaux de se mobiliser pour tirer profit de ce programme que les pouvoirs publics mettent à leur disposition, et de créer en retour de nombreux emplois et d'assurer une production de qualité pour les consommateurs », a précisé le Président Abdelaziz Bouteflika.

Le Chef de l'Etat a ajouté que : « les mesures prises au cours de ces dernières années dessinent en fait, les contours de la démarche économique et sociale du pays qui place le citoyen et la justice sociale au centre de ses principes, et œuvre à valoriser nos potentialités, dans le cadre d'une économie régie par les règles du marché, de la compétitivité et de la productivité », a ajouté le Chef de l'Etat.

Le Président de la République a relevé que cette démarche ne vise nullement le retour vers une économie dirigée mais bien à valoriser le travail et la qualité, et à préparer le pays à s'insérer avantageusement dans l'économie mondiale.

«L'économie de marché ne se décrète pas ; elle ne saurait encore moins être un libéralisme sauvage ou une économie de spéculation et de rente. L'économie de marché se bâtit avec le concours de toutes les énergies nationales, qu'il s'agisse de l'Etat qui doit inciter, soutenir et favoriser l'outil national, qu'il s'agisse des opérateurs économiques qui ne sauraient prétendre à la protection de la médiocrité, ou qu'il s'agisse enfin des travailleurs qui doivent réaliser que leur bien-être social et la pérennité de leurs emplois passent par des gains de productivité, dans le respect de leurs droits sociaux légitimes », a ajouté le Président Abdelaziz Bouteflika.

Concluant ses remarques sur cet important dossier, le Chef de l'Etat a instruit le gouvernement de s'atteler à vulgariser et à promouvoir la mise à niveau des petites et moyennes entreprises, veiller à prévenir toute malversation dans son déroulement, et lui rendre compte annuellement de son exécution.